

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2024**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **25 septembre 2024**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**  
Nombre de pouvoirs : **8**

Le deux octobre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :**

Mme Maryse BADIA à Mme Sandra DELIBIT ; Mme Chrystèle BOYER à M. Gilles BARBE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Elisabeth VENTADOUR ; M. Pierrick CRONNIER à Mme Patricia TILLET ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Mady JUNISSON à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Martine PANNETIER à Mme Michèle VALIBUS et Mme Sophie RIBEIRO à M. Philippe PELAT.

**Secrétaire de séance :** M. Adrien SEIXAS

**Numéro :** DL20241002-003

**Matière :** 3.2 - Domaine et patrimoine – aliénations

**Objet :** **CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT A LA JALOUSTRE – BOULEVARD DE LA RUERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants ;

Vu l'avis des domaines en date du 24 juillet 2024 qui évalue la valeur vénale à 15 € / m<sup>2</sup> ;

Vu le classement des parcelles au PLUi en zone Ub : zone urbaine correspondant aux extensions du centre ancien ;

Considérant que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrale AR 266 d'une superficie totale de 3 610 m<sup>2</sup> ;

Considérant la demande de Mesdames Louise CHAVEROCHE et Sabine PERRET, pharmaciennes de la Jaloustre, visant à acquérir une partie de la parcelle communale pour aménager un espace de stationnement à proximité de leur pharmacie située boulevard de la Ruère ;

Considérant que cette cession permettra de résoudre des problèmes de stationnement notamment en sécurisant l'accès des clients et en réduisant les tensions avec les résidents voisins ;

Considérant que l'emprise envisagée pour cette cession est de 460 m<sup>2</sup> et que le reste de la parcelle continuera d'être utilisé par l'association des boulistes ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser la cession d'une emprise d'environ 460 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrale AR 266 à la LSCP PHARMA, société d'exercice libéral par action simplifiée représentée par Mesdames Louise CHAVEROCHE et Sabine PERRET, pour la somme de 12 € / m<sup>2</sup> ;
- D'autoriser la division et la mise à jour du cadastre par le géomètre qui permettra d'arrêter le prix en conséquence ;
- D'autoriser la désaffectation et le déclassement de l'emprise communale ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente et à accomplir toutes les démarches administratives afférentes.

*Fait en Mairie d'Ussel, le 2 octobre 2024*



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS